

PARC ÉOLIEN DES CHAMPS DOLENTS

BILAN DE CONCERTATION

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)



Assemblage de l'étude



Parc des Moulins
23 avenue de la Créativité
59493 Villeneuve d'Ascq

Étude environnementale



Étude chiroptères



Étude paysagère



4 place du 8 Mai 1945
59780 Willems

Étude acoustique



22-24 rue Lavoisier
Bâtiment A – 1^{er} étage
92000 Nanterre

Communes de Joncourt, Estrées & Magny-la-Fosse

Département de l'Aisne (02)

LE PROJET EOLIEN DES CHAMPS DOLENTS

Le présent document fait partie du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale pour le **Projet Eolien des Champs Dolents** déposé auprès des Services de l'Etat.

Le projet éolien des Champs Dolents entre dans les objectifs nationaux de **déploiement des énergies renouvelables**, dans un contexte de lutte **contre le réchauffement climatique** et de **nécessaire transition énergétique**. Il a fait l'objet d'une démarche de **concertation et de réflexion** accrue avec l'ensemble des parties prenantes locales et bureaux d'études partenaires.



<https://escofi.fr/realisation/projet-eolien-joncourt-estrees-magny-la-fosse/>

Durée de vie d'un parc : 25 ans et +



4
ÉOLIENNES



18 MW
PUISSANCE TOTALE



~ 49 GWh
PRODUCTION ANNUELLE



20 700
PERSONNES COUVERTES

I. Sommaire

Table des matières

I. Sommaire.....	3
II. Table des figures.....	4
III. Préambule.....	5
IV. Analyse du territoire.....	7
a) Communauté de communes.....	7
b) Communes du projet.....	7
i. Joncourt :.....	7
ii. Magny-La-Fosse :.....	8
iii. Estrées :.....	8
V. Partages et échanges d'information préexistants.....	9
VI. Outils de concertation déployés.....	10
a) Equipe projet dédiée.....	10
b) Type de concertation.....	10
i. L'information.....	10
ii. La consultation.....	10
iii. La concertation.....	10
iv. La co-construction.....	11
c) Adaptation du mode de concertation.....	11
VII. Actions menées.....	12
a) Une page internet.....	12
b) Des permanences en mairie.....	14
c) Des réunions en mairies et présentation aux Conseils Municipaux.....	15
d) Un échange en Pôle Eolien de l'Aisne.....	16
VIII. Annexes :.....	18
a) Annexe 1 : délibération favorable de la commune de Joncourt.....	18
b) Annexe 2 : délibération favorable de la commune de Magny-La-Fosse.....	18
c) Annexe 3 : délibération favorable de la commune d'Estrées.....	19

II. Table des figures

Figure 1 : Production d'électricité décarbonées historique et projetée à l'horizon 2035 (Source : Rapport RTE du 7 juin 2023 / Comprendre et piloter l'électrification d'ici 2023).....	5
Figure 2 : Données INSEE de Joncourt paru au 27/06/2023.....	7
Figure 3 : Données INSEE de Magny-La-Fosse paru au 27/06/2023.....	8
Figure 4 : Données INSEE d'Estrées paru au 27/06/2023.....	8
Figure 5 : L'équipe projet.....	10
Figure 6 : Schéma de principe de l'information.....	10
Figure 7 : Schéma de principe de la consultation.....	10
Figure 8 : Schéma de principe de la concertation.....	10
Figure 9 : Schéma de principe de la co-construction.....	11
Figure 10 : Extrait de la page internet des Champs Dolents.....	12
Figure 11 : Carte de localisation du projet présente sur la page internet.....	12
Figure 13 : Page « contact » sur le site internet d'ESCOFI.....	13
Figure 12 : courbe des connexions depuis le 1 ^{er} juin à la page internet du projet.....	13
Figure 14 : Pages 1 et 4 du flyer d'information.....	14
Figure 15 : Pages 2 et 3 du flyer d'information.....	15
Figure 16 : Tableau de synthèse des permanences.....	15

III. Préambule

"Ambitieux" mais "faisable". Dans un rapport publié ce mercredi 7 juin 2023, le gestionnaire du réseau de haute tension RTE prévient que la consommation d'électricité de la France va augmenter bien plus rapidement que prévu jusqu'à présent pour répondre aux objectifs climatiques européens et aux enjeux de la réindustrialisation.

Cette accélération de la consommation va contraindre le pays à doubler sa production d'énergies renouvelables d'ici à 2035, souligne RTE dans cette analyse prospective qui doit éclairer le débat public avant la présentation dans les prochains mois de la stratégie énergétique du pays par le gouvernement.

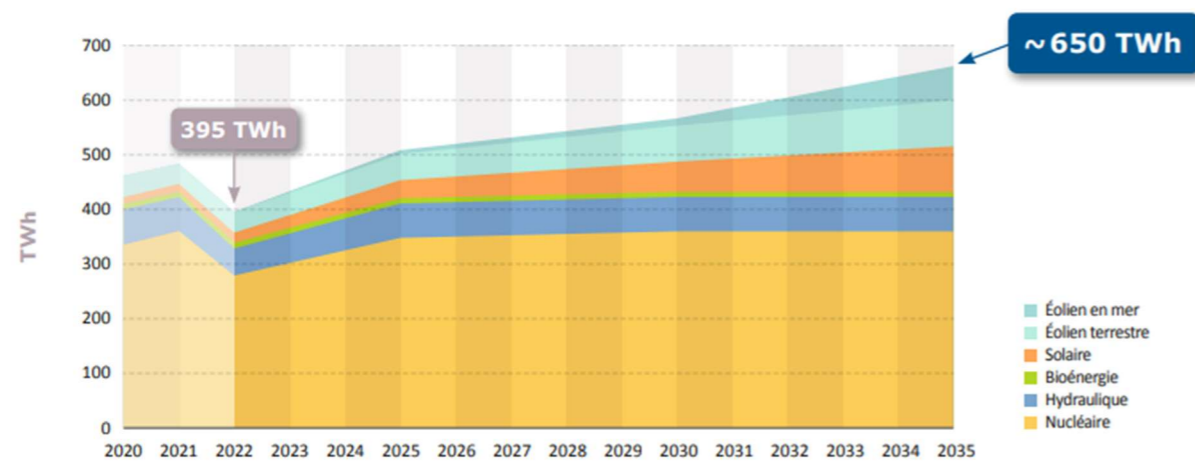


Figure 1 : Production d'électricité décarbonée historique et projetée à l'horizon 2035 (Source : Rapport RTE du 7 juin 2023 / Comprendre et piloter l'électrification d'ici 2023)

L'électrification est un défi sociétal et industriel à relever dans les prochaines décennies

Les nouvelles trajectoires tiennent compte des grandes transformations intervenues au cours des dix-huit derniers mois (« Fit for 55 », guerre en Ukraine, réindustrialisation et relocalisation, avancement de la planification écologique et précision sur la trajectoire électrique). Notamment, les nouveaux objectifs, climatiques et industriels, européens impliquent de sortir plus rapidement des énergies fossiles, à la fois pour les entreprises (tertiaire et industrie), les services publics et les ménages.

Ceci va entraîner une nette hausse de la consommation d'électricité à l'horizon 2035. Des consommations comprises entre **580 à 640 TWh** à cette échéance sont possibles dans un scénario d'atteinte de tous les objectifs de décarbonation et de réindustrialisation. RTE a également étudié des scénarios avec une consommation électrique plus basse, jusqu'à environ 500 TWh.

Même dans le cas le plus haut, la France dispose des moyens d'alimenter ces besoins en électricité par **une production quasi intégralement bas-carbone d'ici 2035**.

Cela implique d'activer impérativement quatre leviers essentiels :

- L'efficacité énergétique,
- La sobriété,
- L'optimisation de la production du nucléaire existant
- L'accélération du développement des renouvelables.

Il s'agit d'une trajectoire d'accélération, avec quelques degrés de liberté mais peu de marge.

Les Français sont conscients de ce défi mais certaines conditions clés doivent être réunies
Il existe une réelle prise de conscience des Français sur le dérèglement climatique et la nécessaire transformation des modes de vie pour atteindre la neutralité carbone. Néanmoins, de nombreux freins restent encore à lever et des conditions clés doivent être réunies.

L'enquête RTE-Ipsos reflète l'opinion des Français à date. Elle doit être traitée comme un fait et un « point zéro » pour répondre à la question : d'où partons-nous ?

L'enquête permet de classer les actions en faveur de la transition énergétique en trois niveaux de difficulté :

- **Niveau 1** : Les Français sont aujourd'hui ouverts à certaines des transformations nécessaires, gestes de sobriété simples et changements d'équipements notamment, pour atteindre la neutralité carbone comme la poursuite des actions de sobriété mises en place durant l'hiver 2022-2023, un premier niveau d'électrification du transport individuel et du chauffage, ainsi que le déploiement de moyens de production décarbonés pour remplacer les énergies fossiles.
- **Niveau 2** : Certaines transformations touchant plus particulièrement aux modes de vie sont envisagées par une partie des Français mais sont perçues comme plus difficilement accessibles en l'état, comme la réduction de l'usage de la voiture pour d'autres moyens de transport moins émetteurs de CO₂, la réduction de la taille de la voiture, la rénovation des bâtiments et la réduction de la taille des surfaces des logements.
- **Niveau 3** : Certains changements des modèles de vie, envisagés comme des leviers pour atteindre la neutralité carbone sont, à ce jour, en net écart, avec les aspirations ou les désirs des Français et se heurtent à des freins culturels ou organisationnels importants. Il s'agit du renoncement au véhicule individuel, du partage des espaces de vie et de la bascule vers le logement collectif.

De façon globale, le volet économique et la question du pouvoir d'achat ressortent très largement comme la préoccupation principale. L'enjeu de solutions adaptées aux situations de chacun, économiquement mais aussi territorialement, et perçues comme « justes », sont parmi les clés de l'électrification.

(Extrait de la présentation du rapport RTE « Comprendre et piloter l'électrification d'ici 2035 »)

La concertation préalable des projets éoliens

Les projets de parcs éoliens s'inscrivent parfaitement dans les objectifs de développement de nos capacités d'électrification à horizons court et moyen termes. Ils sont également le reflet du sondage RTE-Ipsos, qui révèle une volonté de se mobiliser pour changer les usages mais également des craintes d'une modification massive du mode de vie.

La concertation préalable prend ici tout son sens. Il s'agit pour le porteur de projet **d'accompagner les habitants**, non pas uniquement à accepter un projet éolien sur la commune, mais **à comprendre la nécessaire implication de tous dans la transformation des usages et modes de production d'électricité.**

Elle ne se limite pas au périmètre de l'enquête publique, mais se déroule sur toute la vie du projet, des phases de prospection, en passant par le développement, l'instruction, la construction, l'exploitation, jusqu'aux étapes de fin de vie du parc.

Le projet éolien doit devenir un projet de territoire, réfléchi et adapté au mode de vie de ses riverains, et intégré dans le contexte local.

La concertation préalable peut prendre plusieurs formes :

- L'information
- La consultation
- La concertation
- La co-construction

Le présent dossier illustre les actions menées depuis le démarrage du projet jusqu'aujourd'hui.

IV. Analyse du territoire

Le projet éolien des Champs Dolents se situe sur 3 communes :

- **Joncourt,**
- **Magny-La-Fosse,**
- **Estrées**

Toutes localisées dans le département de l'Aisne, en région Hauts-de-France.

a) Communauté de communes

Elles font parties de la **Communauté de Communes du Pays du Vermandois**. Cette intercommunalité a été créée en 1984, et regroupent maintenant 54 communes sur une étendue de 448 km², pour une population totale de 31 862 habitants.

L'EPCI du Pays du Vermandois dispose de nombreuses compétences, obligatoires, optionnelles ou facultatives :

- **Compétences obligatoires :**
 - Développement économique
 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : dont la gestion du Plan Local d'Urbanisme et autres documents d'urbanisme
 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- **Compétences optionnelles :**
 - Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire
 - Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
 - Actions sociales d'intérêt communautaire
 - Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services publics
- **Compétences facultatives :**
 - Aménagement du territoire
 - Service public d'assainissement non-collectif
 - Soutien financier aux écoles de musique de Vermand et de Bohain-en-Vermandois et au centre de musiques actuelles de Fresnoy-le-Grand.
 - Abonnement Internet pour les écoles primaires et maternelles.
 - Animation des sites de technologie d'information et de communication.
 - Fournitures scolaires pour les psychologues scolaires et les réseaux d'aides aux enfants en difficulté.
 - Participations financières versées aux collèges du territoire pour l'organisation de voyages scolaires à l'étranger ou pour la réalisation d'activités culturelles au sein des collèges.

- Groupement d'achats communaux.
- Création, aménagement et gestion d'équipements touristiques

b) Communes du projet

i. Joncourt :

Données communales



317 habitants



2.46 occupants par résidence principale



85 % de résidence principale



74% des résidences habitées depuis + de 10 ans

Figure 2 : Données INSEE de Joncourt paru au 27/06/2023

Joncourt est une commune rurale. Elle fait en effet partie des communes peu ou très peu denses, au sens de la grille communale de densité de l'Insee.

Histoire

Joncourt apparaît pour la première fois en 1154 sous le nom de Joencort dans un cartulaire de l'abbaye du Mont-Saint-Martin puis le nom s'écrivra Jomcourt. Au XVIII^e siècle, le village prendra l'orthographe actuelle dans la carte de Cassini¹.

Pendant la 1^{ère} Guerre Mondiale, et pendant plus de 4 ans, le village servira de base arrière pour l'armée allemande. En septembre 1918, l'offensive des Alliés sur la ligne Hindenburg porte ses fruits, les Allemands cèdent du terrain peu à peu. Les habitants de Joncourt sont évacués vers l'arrière par les Allemands. Après cinq jours de durs combats, les troupes australiennes et la 32^e division britannique s'emparent du village le 4 octobre 1918. Les corps de soldats tués lors de ces affrontements reposent dans les deux cimetières militaires de la commune. L'église et les habitations ont subi de nombreux dégâts à la suite des bombardements.

Vu les souffrances endurées par la population pendant les quatre années d'occupation et les dégâts aux constructions, la commune s'est vu décerner la Croix de guerre 1914-1918 (France) le 17 octobre 1920. Sur le monument aux morts sont inscrits les noms des quinze soldats joncourtois morts pour la France au cours de cette guerre ainsi que ceux de trois civils.

Administration

Depuis mars 2014, la commune est administrée par M. Philippe RICOUR, Agriculteur, qui a été réélu pour le mandat 2020-2026.

¹ La carte de Cassini ou carte de l'Académie est la première carte topographique et géométrique établie à l'échelle du royaume de France dans son ensemble.

ii. Magny-La-Fosse :

Données communales



122 habitants



2.33 occupants par résidence principale



95 % de résidence principale



63 % des résidences habitées depuis + de 10 ans

Figure 3 : Données INSEE de Magny-La-Fosse paru au 27/06/2023

Tout comme Joncourt, Magny-La-Fosse est une commune rurale. Elle fait en effet partie des communes peu ou très peu denses, au sens de la grille communale de densité de l'Insee.

Histoire

Magny-la-Fosse tire son nom de sa situation au fond d'une vallée sèche.

Sur la carte de Cassini datant du XVIIIe siècle, Magny-la-Fosse est une paroisse.

Après la bataille des frontières du 7 au 24 août 1914, devant les pertes subies, l'état-major français décide de battre en retraite depuis la Belgique. Dès le 28 août, les Allemands s'emparent du village et poursuivent leur route vers l'ouest. Dès lors commença l'occupation allemande qui dura jusqu'en octobre 1918. Pendant toute cette période Magny-la-Fosse restera loin des combats, le front se situant à une quarantaine de kilomètres à l'ouest vers Péronne. Le village servira de base arrière pour l'Armée allemande.

Tout comme Joncourt, la commune s'est vu décerner la Croix de guerre 1914-1918 (France) le 17 octobre 1920. Sur le monument aux morts sont inscrits les noms des huit soldats magnyfossiens Morts pour la France.

Administration

Depuis mars 2020, la commune est administrée par M. Yannick CAMUS, Agriculteur.

Estrées est également une commune rurale.

Histoire

Le nom de la localité est attesté sous la forme Estrées en 1184.

Le toponyme Estrées représente le terme d'ancien français *estrée*, issu du latin *strata* (via), qui désignait une « voie couverte de pierres plates ».

Durant la Première Guerre mondiale, la commune d'Estrées se situe sur la ligne Hindenburg dont on voit encore quelques bunkers sur le territoire communal.

Administration

Depuis mai 2020, la commune est administrée par M. Jean-Charles DEWEVER.

iii. Estrées :

Données communales



410 habitants



2.52 occupants par résidence principale



90 % de résidence principale



72.8 % des résidences habitées depuis + de 10 ans

Figure 4 : Données INSEE d'Estrées paru au 27/06/2023

V. Partages et échanges d'information préexistants

La Communauté de Communes du Pays du Vermandois dispose du service « Ma Mairie en Poche », qui est une application sur téléphone mobile qui permet de connaître en temps réel les informations de la mairie ou EPCI.

Aucune des 3 mairies ne dispose de site internet dédié à la commune, ni de page Facebook.

Sur le plan de la PQR (Presse Quotidienne Régionale), les communes sont couvertes par :

- L'Union
- L'Aisne Nouvelle
- L'Ardennais
- Le Courrier Picard

Ma mairie en poche.

NOUVEAU
Votre Communauté de Communes et votre Mairie vous informent en temps réel !

Avec Ma mairie en poche, ne ratez plus aucune info du Vermandois

A télécharger gratuitement sur votre smartphone :

VI. Outils de concertation déployés

a) Equipe projet dédiée

Dans un 1^{er} temps, il est important que l'équipe projet en charge du développement du projet éolien des Champs Dolents soit clairement identifiée et connue par les parties prenantes, quelles sont élus, propriétaires ou riverains.

L'équipe projet est composée de :



Figure 5 : L'équipe projet

b) Type de concertation

Comme indiqué en préalable de ce document, la concertation peut prendre plusieurs formes :

- L'information
- La consultation
- La concertation
- La co-construction

i. L'information

Il s'agit de transmettre un état des lieux des connaissances générale sur la thématique, ou plus centrée sur le projet par lui-même.

L'information va dans le sens d'une descente de connaissances : du porteur de projet vers les destinataires de l'information (riverains, élus, ...). Elle peut se faire à l'importe quelle étape du projet.



Figure 6 : Schéma de principe de l'information

ii. La consultation



La consultation est un processus par lequel le porteur du projet demande l'avis de la population, afin de connaître leur opinion, leurs attentes et leurs besoins, à n'importe quel stade de l'avancement du projet.

Bien que la consultation intervienne à tout moment dans le projet, elle revêt un aspect temporaire. On consulte sur un sujet précis. Il s'agit plutôt ici d'une remontée d'informations.



Figure 7 : Schéma de principe de la consultation

iii. La concertation

La concertation est une attitude globale de demande d'avis sur un projet, par la consultation de personnes intéressées par une décision avant qu'elle ne soit prise.

Le porteur de projet, qui veut prendre une décision, la présente aux personnes concernées et engage un dialogue avec eux. Il reste libre de sa décision.



Une forme d'itération est présente : l'autorité présente un projet, un contexte, puis entame un dialogue et une remontée d'idée des habitants, qu'il intègre dans sa décision et en informe les participants.



Figure 8 : Schéma de principe de la concertation

La concertation s'effectue avant la prise de décision.

iv. La co-construction



Elle sert à mettre en valeur l'implication d'une pluralité d'acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet.

Elle peut intervenir à toutes les étapes du projet. Chaque intervenant participe activement au processus d'élaboration, et les échanges donnent lieu à des validations du projet.



Figure 9 : Schéma de principe de la co-construction

c) Adaptation du mode de concertation

D'une manière globale, les 3 communes sont des villes rurales, pour lesquels les moyens de communication grand public sont plus restreints que dans les grands centres-villes.

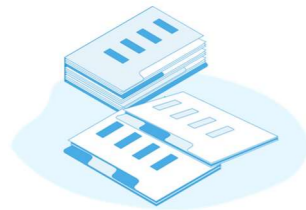
Il est donc important de rationaliser la communication et proposer une information à l'échelle locale, à l'initiative du porteur de projet plutôt qu'axée sur les moyens de communication existants.

La stratégie d'ESCOFI est donc ici de miser plutôt sur :

- L'information : page internet dédiée au projet, flyers d'informations distribués directement dans les boîtes aux lettres ...
- La consultation : avis des services de l'état et des élus sur les choix structurants du projet
- La concertation : des permanences locales en mairies
- La co-construction : entrée au capital de la société de projet des mairies des communes concernées.

Ces étapes sont décrites dans la suite du document.

VII. Actions menées



Information

a) Une page internet

En mai 2023, la page internet <https://escofi.fr/realisation/projet-eolien-joncourt-estrees-magny-la-fosse/> a été déployée afin d'assurer une information en continu pour quiconque cherche une information sur le projet.

La page présente la chronologie et l'historique du projet, une carte de localisation, les bureaux d'étude en charge du dossier, les étapes et comptes-rendus de la concertation.



Figure 10 : Extrait de la page internet des Champs Dolents

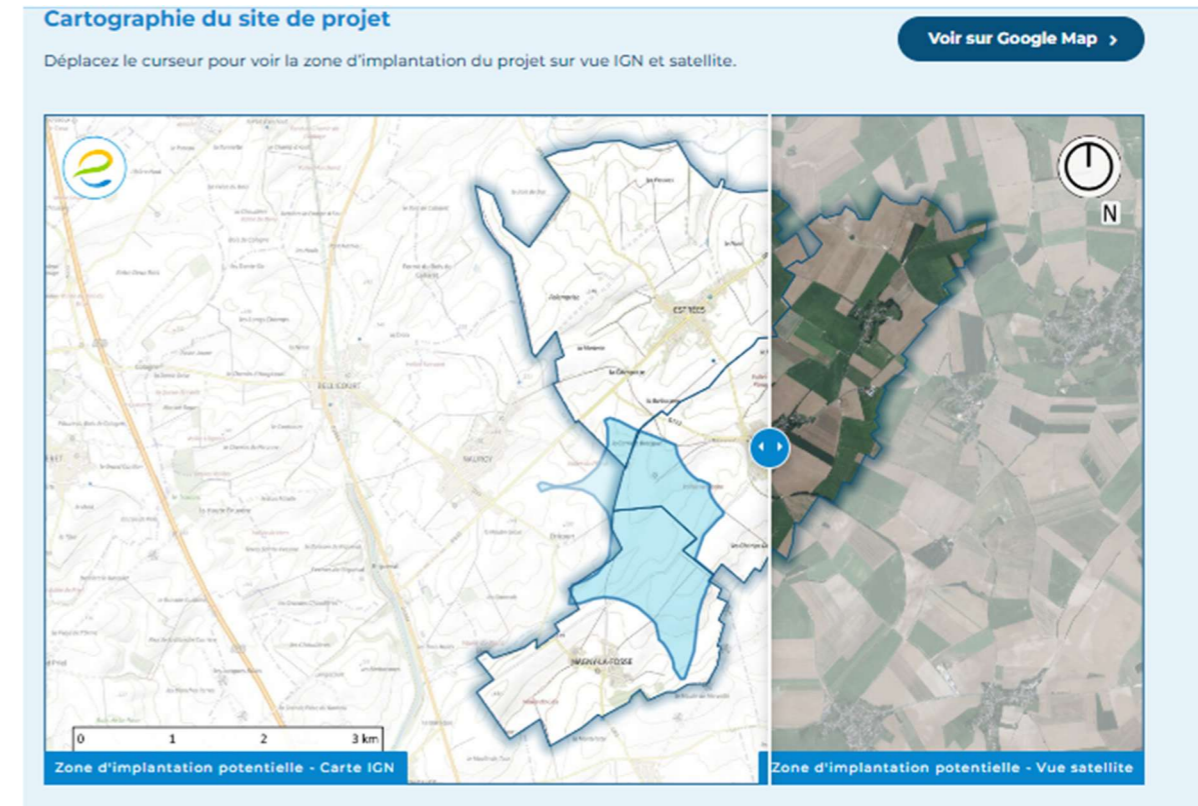


Figure 11 : Carte de localisation du projet présente sur la page internet

Une page « Contact » est également disponible en cas de question générale sur l'éolien ou plus spécifique au projet.



Figure 12 : Page « contact » sur le site internet d'ESCOFI

Vues par Chemin de la page et classe de l'écran au fil du temps

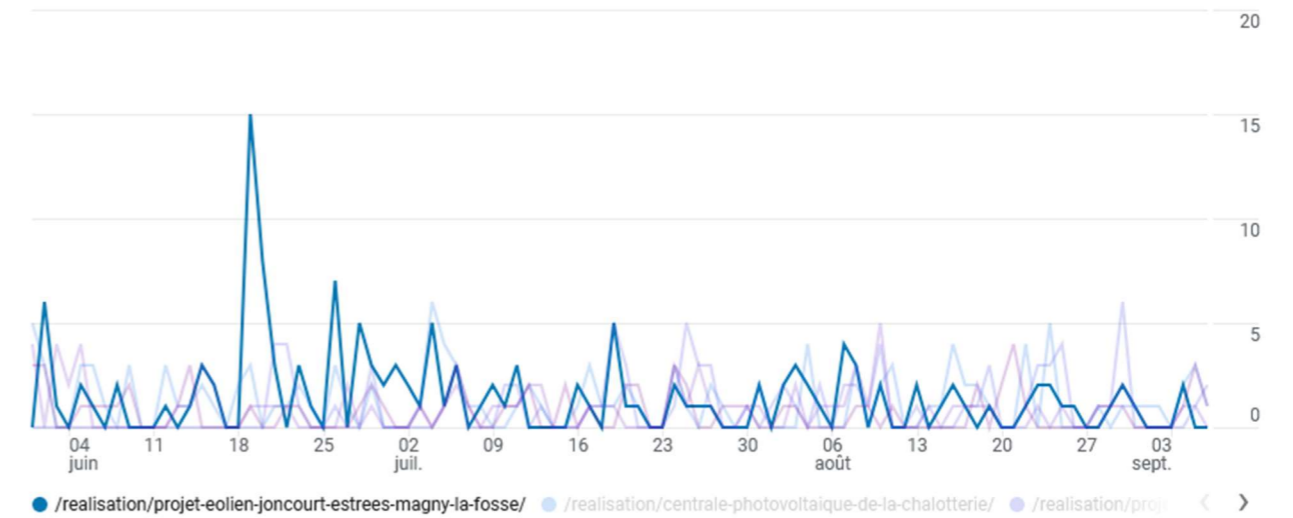


Figure 13 : courbe des connexions depuis le 1^{er} juin à la page internet du projet

A la date du 08/09/2023, nous n'avons pas reçu de demande via le formulaire de contact, ou pas téléphone.

Un suivi des connexions est réalisé régulièrement afin de suivre la fréquentation de la page.

Depuis le 1^{er} juin 2023, nous pouvons comptabiliser 22 vues, pour 16 utilisateurs.

On remarque également un pic de connexion autour de la mi-juin, date de réception par les habitants du flyer d'invitation aux permanences, qui précisait également l'adresse internet du site.



Concertation

b) Des permanences en mairie

Trois permanences ont été menées sur chaque commune à la fin des états initiaux du projet. Le but de ces permanences était de présenter le projet éolien et le résultat des investigations de terrains menées par les bureaux d'études. Une 1^{ère} esquisse d'implantation a également été proposée.

Les habitants ont été préalablement informés de la tenue de ces permanences par l'intermédiaire d'un flyer, déposé dans leurs boîtes aux lettres par les employés municipaux des 3 communes. Le flyer indique les dates des permanences, mais également les informations importantes du projet, à destination des personnes qui ne peuvent être présentes aux permanences.

Les prochaines étapes du projet

Depuis 2019, Escofi développe en partenariat avec les acteurs locaux le projet éolien le plus en adéquation avec les contraintes et attentes du territoire. Aujourd'hui une implantation a été envisagée, voici donc les étapes à venir.

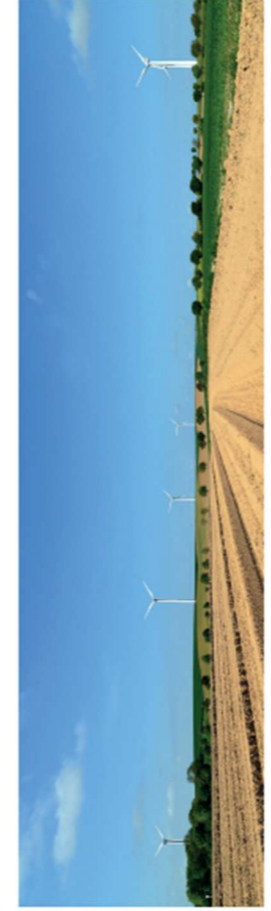


Le mot du responsable de projet

« Forts de notre expérience de plus de 20 ans dans les énergies renouvelables, nous avons à cœur, chez Escofi, de développer nos projets en parfaite adéquation avec les acteurs territoriaux. Le projet éolien des Champs Dolents est le parfait reflet de cette coopération territoriale, puisqu'il reflète la volonté des maires de bâtir un projet en commun en parfaite concertation. »

Contact :
leo.cattaui@escofi.fr
06 47 19 84 25

Développement du parc éolien des Champs Dolents
Joncourt - Estrées - Magny-la-Fosse



Madame, Monsieur,

Dans le cadre du développement du parc éolien des Champs Dolents sur les communes de Estrées, Joncourt et Magny-la-Fosse, nous vous proposons de tenir 3 permanences d'informations (une dans chacune des 3 communes) afin de permettre aux habitants de venir s'informer aussi bien au sujet du parc en question, mais également sur l'éolien de manière plus globale. Lors de ces événements, l'implantation envisagée vous sera présentée ainsi que les différentes étapes ayant abouties à cette dernière.

Les permanences auront lieux :

- mairie de Magny-la-Fosse : le mercredi 28 juin de 16 à 19h
- mairie d'Estrées : le jeudi 29 juin de 16 à 19h
- mairie de Joncourt : le vendredi 30 juin de 16 à 19h

Nous vous invitons également à vous rendre sur la page internet du projet : escofi.fr/realisation/projet-eolien-joncourt-estrees-magny-la-fosse/

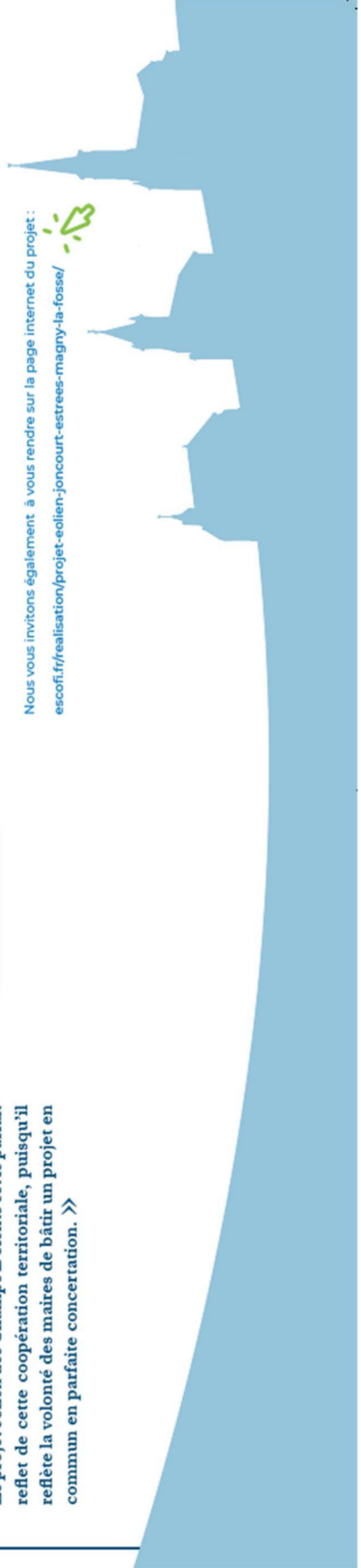


Figure 14 : Pages 1 et 4 du flyer d'information





Figure 15 : Pages 2 et 3 du flyer d'information

	Permanence à Magny-La-Fosse	Permanence à Estrées	Permanence à Joncourt
Date	28/06/2023	29/06/2023	30/06/2023
Nombre de personnes présentes	4	5	6
Thèmes abordés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Barrières autour de certaines éoliennes et accès ▪ Financement participatif 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démantèlement ▪ Implantation des machines en fonction de la distance aux habitations ▪ Retombées économiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implantations ▪ Prise de participation au projet ▪ Démantèlement ▪ Retombées économiques ▪ Ecologie

Figure 16 : Tableau de synthèse des permanences

Lors de ces permanences, un support de présentation, ainsi que des infographies publiées par FEE et générales sur le sujet des énergies renouvelables, a été mis à disposition du public.

c) Des réunions en mairies et présentation aux Conseils Municipaux

De nombreux échanges et réunions avec les équipes municipales sont nécessaires pour faire circuler l'information et co-construire le projet en parfaite coordination.

Pour se faire, voici le détail des échanges entre le porteur du projet et les Conseils Municipaux :



	Qui	Quand	Pourquoi ?
Délibération favorable	Mairie de Joncourt	26/06/2019	Accord pour la poursuite du projet
Présentation sur le potentiel de développement éolien	Mairie d'Estrées	11/06/2020	Présentation générale sur un éventuel projet, et raison d'être du développement éolien
Délibération favorable	Mairie d'Estrées	23/06/2020	Accord pour la poursuite du projet
Présentation sur le potentiel de développement éolien	Mairie de Nauroy	18/09/2020	Présentation générale sur un éventuel projet, et raison d'être du développement éolien
Présentation sur le potentiel de développement éolien	Mairie de Magny-La-Fosse	05/10/2020	Présentation générale sur un éventuel projet, et raison d'être du développement éolien
Délibération favorable	Mairie de Magny-La-Fosse	19/10/2020	Accord pour la poursuite du projet
Retombées financières et participation	Mairie de Joncourt	06/05/2021	Explication sur la fiscalité, les mesures compensatoires et la prise de participation

	Qui	Quand	Pourquoi ?
Avancée du développement	Mairie de Joncourt, Magny-La-Fosse et Estrées	06/05/2021	Carte d'avancement du projet, mât de mesure, retour des lères contraintes
Avancée du développement	Mairie de Joncourt, Magny-La-Fosse et Estrées	20/01/2022	Avancée de l'état initial, ébauches d'implantation, planning et fiscalité
Avancée du développement	Mairie de Joncourt, Magny-La-Fosse et Estrées	21/09/2022	Avancée de l'état initial, ébauches d'implantation, lers photomontages
Avancée du développement	Mairie de Joncourt, Magny-La-Fosse et Estrées	04/03/2023	Mise à jour des éléments et plans de concertation

Les 3 mairies concernées par le projet éolien ont émis des délibérations favorables, jointes en annexes.



Consultation

d) Un échange en Pôle Eolien de l'Aisne

La société ESCOFI a souhaité lancer un temps d'échange avec la Préfecture de l'Aisne, dans le cadre du Pôle Eolien qui permet à chaque société de venir présenter son projet en amont du dépôt.

Le choix s'est donc porté sur un échange en stade des états initiaux quasiment finalisés, et un démarrage de la réflexion sur l'implantation.

L'avantage de ce timing est qu'il permet un échange clair et précis avec les services de l'état, tout en permettant une prise en compte des avis et recommandations formulés lors de cette réunion.

La réunion de pré-cadrage a eu lieu **le 4 avril 2023**.

Les points importants soulevés lors de cette réunion sont :

Remarques de l'ABF

- Prise en compte de la Basilique de Saint Quentin
- Prise en compte de vestige de l'ancienne abbaye sur la commune de Gouy
- Prise en compte de la Tour Jeanne d'Arc sur la commune de Beaufeuvoir

Remarques de la DREAL

- Risque de saturation à analyser sur les communes de Magny-La-Fosse et le sud de Cambri
- Effet lisière: pas d'implantation à moins de 50m des lisières
- Effets cumulés: prendre en compte les autres parcs

Pas de remarque formulée

- Par M. Le Secrétaire Général
- Par le Service Environnement de la DREAL

e) Une diffusion de flyer dans les communes concernées

Un flyer a été réalisé afin de communiquer sur l'avancement du projet, et notamment sur l'évolution du nombre d'éoliennes. L'objectif est de permettre aux habitants de bien comprendre le projet et ses enjeux.

Ce support présente notamment :

- Les retombées économiques pour les communes d'Estrées, Joncourt et Magny-la-Fosse ;
- Le nombre de personnes couvertes par la production d'électricité ;
- Le planning prévisionnel de développement du projet ;
- L'implantation des quatre éoliennes.

Projet éolien des Champs Dolents

Un projet porté par :
Les communes de Joncourt, Estrées et Magny-la-Fosse



Chiara Di Giacomo
 Cheffe de projet Escofi



Chères habitantes, chers habitants,

Après une amélioration du dossier avec les services de l'Etat, le projet éolien des Champs Dolents va rentrer en Enquête Publique.

En accord avec les élus des communes concernées, les éoliennes ont été implantées le plus loin possible des habitations afin d'avoir un impact visuel réduit et d'éviter toute nuisance acoustique.

Initialement composé de 5 éoliennes, le parc éolien des Champs Dolents comprend désormais 4 éoliennes dont une à Estrées, une à Magny-la-Fosse et deux à Joncourt. **Les retombées économiques du projet visent à financer des projets locaux et ainsi améliorer la qualité de vie des riverains.**

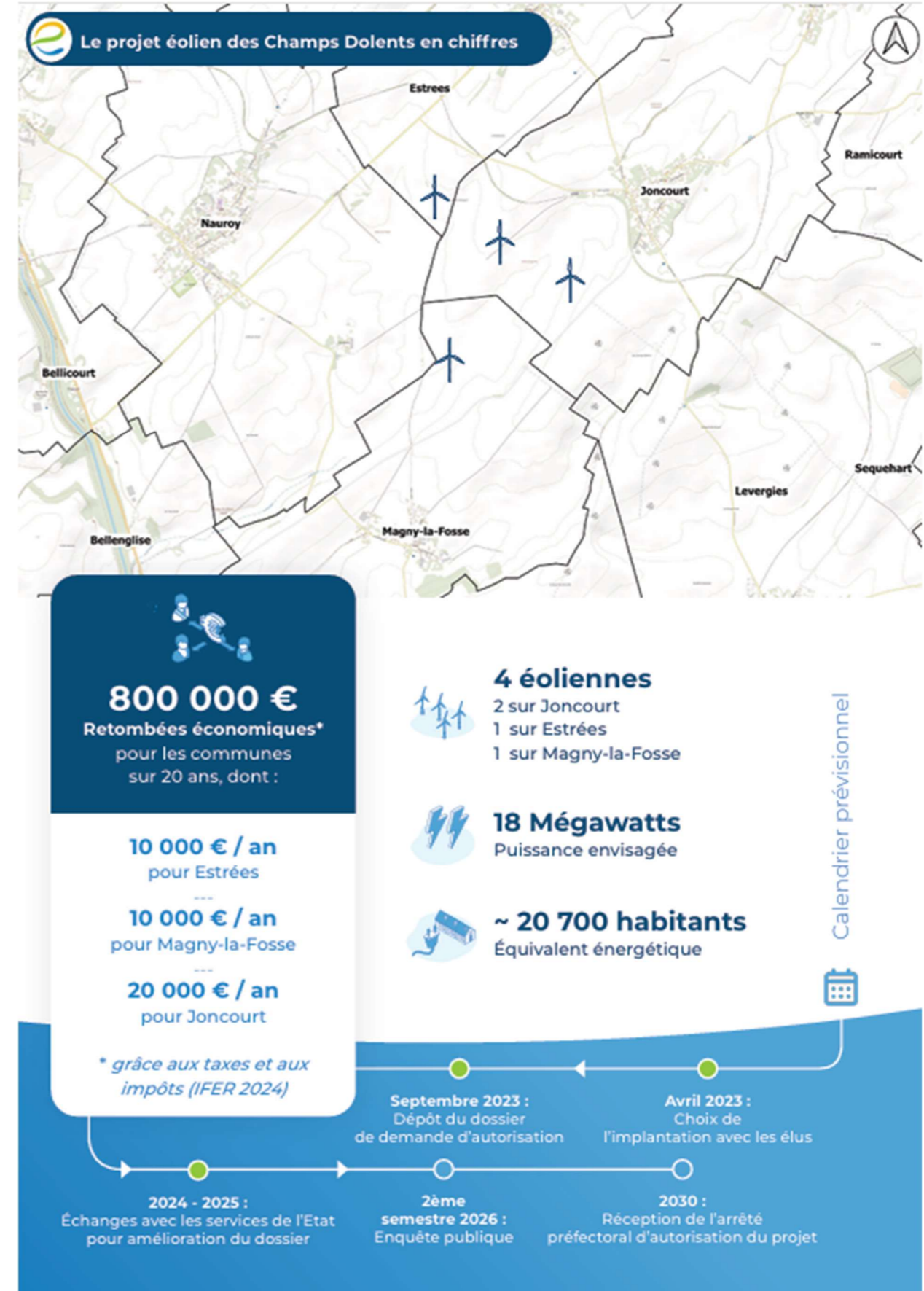
Une enquête publique sera prochainement organisée afin de permettre à chacun de s'informer et de s'exprimer. Nous vous tiendrons informés de sa tenue dans le courant du mois d'avril ou du mois de mai.

Ne pas jeter sur la voie publique
 Impression : Easy Flyer



chiara.digiacom@escofi.fr

06 82 38 34 28



VIII. Annexes :

a) Annexe 1 : délibération favorable de la commune de Joncourt

REPULIQUE FRANCAISE
Département de L' AISNE

MAIRIE DE JONCOURT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUN 2019

Nombre de conseillers	
en exercice	11
présents :	8
pouvoir	2
votants	10
Date de convocation 20/06/2019	

L'an deux mille dix-neuf, le 26 juin à Joncourt, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe RICOUR, Maire :

Etaient présent : MM Ricour, Bahier, Legrand, Brouleau, Lambert, Brulé, Gobaux, Mme Hocquet
excusé : M. Eustache et Mme Neves
absent : M. Gallet

N° 19/11

OBJET :

ETUDE DE PROJET EOLIEN PAR LA SOCIETE ESCOFI

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune de développer les énergies renouvelables sur son territoire et expose au Conseil Municipal qu'il a été contacté par la société ESCOFI, spécialisée en développement de projet éolien, pour l'étude et la réalisation d'un parc éolien (ci-après le « Projet »).

Le Projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les services de l'Etat, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à implanter un parc éolien, dont la production d'énergie électrique serait évacuée sur le réseau.

Au préalable, des études sont nécessaires pour :


- S'assurer de la faisabilité du projet,
- Concevoir le projet éolien (y compris les équipements nécessaires à son raccordement au réseau électrique) en fonction des contraintes environnementales et techniques.

M. Philippe RICOUR, Maire, étant intéressé par le projet ne prend pas part au débat ni au vote.


Après en avoir débattu, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité, au lancement des études par la société ESCOFI en vue d'obtenir les autorisations nécessaires à la construction et à l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune.

Faits et délibéré, les jours, mois et an susdits.

pour extrait conforme
le Maire,



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 28 juin 2019.



b) Annexe 2 : délibération favorable de la commune de Magny-La-Fosse

REPULIQUE FRANCAISE
Département de L' AISNE

COMMUNE DE MAGNY-LA-FOSSE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2020

Nombre de conseillers	
en exercice	11
présents :	9
pouvoir	1
votants	10
Date de convocation 12/10/2020	

L'an deux mille vingt, le 19 octobre à Magny-La-Fosse, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick CAMUS, Maire :

Etaient présent : MM Camus, Loiseaux D, Drouart, Loiseaux J, Marié, Pezin, Mmes Delval, Leneutre, Dewez
excusé : M. Lambry et Mme Leducq
absent :

OBJET :

ETUDE DE PROJET EOLIEN PAR LA SOCIETE ESCOFI

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune de développer les énergies renouvelables sur son territoire et expose au Conseil Municipal qu'il a été contacté par la société ESCOFI, spécialisée en développement de projet éolien, pour l'étude et la réalisation d'un parc éolien (ci-après le « Projet »).

Le Projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les services de l'Etat, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à implanter un parc éolien, dont la production d'énergie électrique serait évacuée sur le réseau.

Au préalable, des études sont nécessaires pour :


- S'assurer de la faisabilité du projet,
- Concevoir le projet éolien (y compris les équipements nécessaires à son raccordement au réseau électrique) en fonction des contraintes environnementales et techniques.

M. Yannick CAMUS, Maire, étant intéressé par le projet ne prend pas part au débat ni au vote.


Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, avec 6 voix pour et 3 voix contre, émet un avis favorable au lancement des études par la société ESCOFI en vue d'obtenir les autorisations nécessaires à la construction et à l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune.

Faits et délibérés, les jours, mois et an susdits.

pour extrait conforme
le Maire,



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 21 octobre 2020.



c) Annexe 3 : délibération favorable de la commune d'Estrées

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESTREES**

L'an deux mille vingt, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'Estrées légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DE WEVER, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2020

Affichage : 1^{er} juillet 2020

Nombre de conseillers : 11

Présents : 11

Absent (s) : /

Nombre de votants : 11



Etaient présents : Messieurs DE WEVER - CHARPENTIER - COURTOIS - DAMBRON
DE STEUR - LIEVAIN - NOLLET
Mesdames BLOMME - LALISSE - LEMAIRE - PINCHON

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur CHARPENTIER Sylvain a été élu secrétaire de séance

Lancement d'une étude de projet éolien
Numéro de la délibération : 2020-23

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que tout membre du conseil municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit de la réalisation du projet éolien aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L.2131-11 du CGCT, et d'autre part, d'être poursuivi pour une prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il participe au débat et au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d' élu en faveur du projet éolien.

Monsieur Charpentier Sylvain, ayant un lien de parenté avec une personne qui pourrait éventuellement être concernée par le projet, a quitté la salle.

Monsieur Courtois Guillaume, exploitant agricole, pouvant éventuellement être concerné par le projet a quitté la salle.

Monsieur le Maire rappelle que les communes limitrophes étudient le développement des énergies renouvelables sur leur territoire. La commune d'Estrées pourrait subir la situation (par exemple impact paysager, etc) sans en tirer de profit financier. La société ESCOFI spécialisée en développement de projet éolien, a sollicité notre commune pour l'étude d'une éventuelle réalisation de parcs éoliens sur le terroir. Cette démarche entre dans le cadre d'une mutualisation de l'étude de ce projet avec les communes limitrophes.

Le projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les services de l'État, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à implanter un parc éolien, dont la production d'énergie électrique serait évacuée sur le réseau.
Au préalable, des études sont nécessaires pour :

- s'assurer de la faisabilité du projet,
- concevoir le projet éolien (y compris les équipements nécessaires à son raccordement au réseau électrique) en fonction des contraintes environnementales et techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 POUR, 0 abstention et 0 CONTRE émet un avis favorable au lancement des études par la société ESCOFI en vue d'obtenir les autorisations nécessaires à la construction et à l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune.

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS

Jean-Charles DE WEVER
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,
qui a été publié le 1^{er} juillet 2020
et transmis à la Sous-Préfecture de Saint-Quentin

Le Maire,
Jean-Charles DE WEVER